

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2021
PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt et un, le dix mai, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Gué Brien, en session ordinaire du mois de mai, sous la présidence de M. Pierre-Marie CAILLEAU, Maire de la Commune.

Présents : M. Pierre-Marie CAILLEAU, Mme Joëlle POUDRE, M. Arnaud METAYER, Mme Catherine PAPIN, M. Michel CHEVALIER, Mme Corine CHAUDON, Mrs Laurent LARGEAU, Jean-Pierre CASSIN, Didier BUCELET, Mmes Catherine SURUSCA, Liliane MARTIN, Mrs Ludovic CORABOEUF, Anthony PINEAU, Mme Virginie SUPIOT, M. Aurélien THOMAS et Mme Emmanuelle BUREAU.

Excusés : Mme Marie-Christine GALY, M. René RIPOCHE et Mme Caroline RIPOCHE.

A donné pouvoir : Mme Marie-Christine GALY à M. Arnaud METAYER et Mme Caroline RIPOCHE à Mme Catherine PAPIN.

Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle BUREAU.

Convocation du 30 avril 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Nombre de Conseillers présents : 16

Conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie, le 18 mai 2021.

.....

M. Le Maire demande si quelqu'un a des observations à formuler sur le Procès-Verbal de la séance du 12 avril 2021. Mme Virginie SUPIOT indique au Conseil, qu'en page n° 9 du PV, dans le paragraphe « Journée de ramassage des déchets », il doit être indiqué « M. Michel CHEVALIER » et non pas « M. Laurent LARGEAU ». La rectification sera effectuée sur le PV définitif.

DÉMOGRAPHIE

Situation démographique 2021, arrêtée au 7 mai 2021 :

	Naissances	Mariages	Décès
Janvier 2021	1	0	1
Février 2021	1	0	0
Mars 2021	2	0	1
Avril 2021	0	1	1
Mai 2021	0	0	2
TOTAL ANNÉE 2021	4	1	5

*** Tarif des repas du Restaurant scolaire, pour l'année scolaire 2021-2022.**

M. Le Maire et M. Anthony PINEAU, Conseiller délégué aux Finances, rappellent au Conseil Municipal, que le prix des repas du Restaurant scolaire, pour l'année scolaire 2020/2021 a été fixé à 4,10 €, par délibération du 08 juin 2020.

M. Le Maire rappelle que depuis la rentrée scolaire 2012/2013, un tarif unique des repas de cantine scolaire a été mis en place, à la suite des changements de mode de paiement des usagers et de mode de recouvrement des recettes auprès du Comptable Public.

M. PINEAU donne connaissance du décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 du Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, publié au Journal Officiel du 30 juin 2006, concernant les prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public.

Ce décret fixe les modalités suivantes :

Article 1 : Les prix de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles et élémentaires, des collèges et des lycées de l'enseignement public sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge conformément aux articles L.212-4, L 213-2, L 214-6, L 215-1 et L 422-2 du Code de l'éducation.

Article 2 : Ces prix ne peuvent être supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration, après déduction des subventions de toute nature bénéficiant à ce service, y compris lorsqu'une modulation est appliquée.

M. PINEAU et M. Le Maire exposent au Conseil, à l'aide du vidéo projecteur, une étude des frais de fonctionnement du service de Restaurant scolaire, réalisée pour l'année 2020, prenant en compte toutes les dépenses liées à ce service, y compris l'entretien du matériel et des bâtiments.

Aussi, au vu de l'augmentation des coûts de revient, ils proposent au Conseil, de fixer le tarif des repas du Restaurant scolaire, pour l'année 2021/2022 à un montant de 4,15 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **FIXE** le tarif de repas du Restaurant scolaire à 4,15 €, **pour l'année scolaire 2021-2022.**

*** Comptes Administratifs et Comptes de Gestion 2020**

M. Anthony PINEAU, Conseiller délégué aux « Finances », présente au Conseil les Comptes Administratifs 2020 (CA) dressés par M. Pierre-Marie CAILLEAU, Maire de la Commune et les Comptes de Gestion 2020 dressés par M. le Comptable Public de Cholet, concernant le Budget Général, les Budgets annexes « Lotissement du Logis » et « Aménagement du Centre-bourg ».

Une copie de ces Comptes Administratifs 2020, a été envoyée à chaque Elu, avant cette séance.

M. PINEAU rappelle que par délibération du 12 avril 2021, le Conseil a décidé de clôturer le Budget annexe « Aménagement Centre-bourg » et qu'il n'y a pas d'exercice 2021. Par conséquent les résultats du Compte Administratif 2020 sont reportés sur le Budget Général 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **VOTE** les Comptes de Gestions et Comptes administratifs présentés ci-après :

-CA 2020 Budget Général

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2020	Section de fonctionnement	A 1 261 269,12	G 1 267 308,43
	Section d'investissement	B 595 227,75	H 777 140,61
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2019	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I 615 639,34 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 102 570,84 (si déficit)	J (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		1 959 067,71 = A+B+C+D	2 660 088,38 = G+H+I+J
RESULTATS DEFINITIFS C.A. 2020	Section de fonctionnement		+ 621 678,65
	Section d'investissement		+ 79 342,02
	Ensemble		+701 020,67

-CA 2020 « Aménagement du Centre-bourg »

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2020	Section de fonctionnement	A	1 853 766,52	G	1 744 777,28
	Section d'investissement	B	1 819 807,55	H	1 194 471,87
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2019	Report en section de fonctionnement (002)	C	342 135,60	I	
	Report en section d'investissement (001)	D		J	406 175,87
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)			4 015 709,67		3 345 425,02
		= A+B+C+D		= G+H+I+J	
RESULTATS DEFINITIFS C.A. 2020	Section de fonctionnement	- 451 124,84			
	Section d'investissement	- 219 159,81			
	Ensemble	- 670 284,65			

-CA 2020 Lotissement du Logis

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2020	Section de fonctionnement	A 475 060,80	G 468 461,32
	Section d'investissement	B 60 000,00	H 338 161,55
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2019	Report en section de fonctionnement (002)	C 39 070,87 (si déficit)	I (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 338 161,55 (si déficit)	J (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		912 293,22 = A+B+C+D	806 622,87 = G+H+I+J
RESULTATS DEFINITIFS C.A. 2020	Section de fonctionnement		- 45 670,35
	Section d'investissement		- 60 000,00
	Ensemble		- 105 670,35

***Report des résultats**

- le Conseil Municipal **DECIDE**, de cumuler les résultats des CA 2020 du Budget Général et du Budget annexe « Aménagement du Centre-bourg » et d'affecter ces résultats sur le Budget Général 2021, come indiqué ci-après :

Section de Fonctionnement (recettes)

C/002 - Excédent de Fonctionnement reporté : **481 860,86 €uros**

Section d'Investissement (recettes)

C/1068 - Excédent de Fonctionnement capitalisé : **139 817,79 €uros**
C/001 - Excédent d'Investissement : **79 342,02 €uros**

-le Conseil Municipal **DECIDE** d'affecter les résultats du CA 2020 « Lotissement du Logis » sur le Budget 2021 "Lotissement du Logis", comme indiqué ci-après :

Section de Fonctionnement (Dépenses)

C/002 - Déficit de Fonctionnement reporté : **39 070,87 €uros**

Section d'investissement (Dépenses)

C/001 - Déficit d'Investissement reporté : **338 161,55 €uros**

***Budget Général 2021 : Décision Modificative n°2**

M. Anthony PINEAU, Conseiller Délégué aux « Finances », informe le Conseil, qu'il est nécessaire d'adopter une Décision Modificative, afin d'affecter les résultats des CA 2020 du Budget Général et du Budget « aménagement Centre-bourg », sur le Budget Général 2021:

M. PINEAU informe également le Conseil, qu'il est nécessaire d'augmenter les crédits au C/6718 « Autres charges exceptionnelles »

M. PINEAU informe le Conseil, que la Commission « Finances » propose les écritures suivantes :

Libellé	Augmentation sur crédits ouverts	Diminution sur crédits ouverts
SECTION de FONCTIONNEMENT		
Recettes		
C/002 Excédent de fonctionnement reporté	481 860,86	
Dépenses		
C/002 Déficit de Fonctionnement reporté	451 124,84	
C/023 Virement à la section d'Investissement	30 736,02	
C/6718 Autres charges exceptionnelles	300,00	
C/6541 Créances admises en non-valeur		300,00

Libellé	Augmentation sur crédit ouvert	Diminution sur Crédit ouvert
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Recettes		
C/001 Excédent d'Investissement reporté	79 342,02	
C/1068 Excédent de Fonctionnement capitalisé	139 817,79	
C/021 Virement de la section de Fonctionnement	30 736 ,02	
Dépenses		
C/001 Déficit d'Investissement reporté	219 159,81	
C/21318 – opération 171 Périscolaire	30 736,02	

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

ADOpte, à l'unanimité des membres présents, la décision modificative n°2 au Budget Général 2021.

***Budget « Lotissement du Logis » 2021 : Décision Modificative n°1**

M. Anthony PINEAU, Conseiller Délégué aux « Finances », informe le Conseil, qu'il est nécessaire d'adopter une Décision Modificative, afin d'affecter les résultats du CA 2020 du Budget annexe « Lotissement du Logis » sur le Budget 2021 :

M. PINEAU propose les écritures suivantes :

Libellé	Augmentation sur crédits ouverts	Diminution sur crédits ouverts
SECTION de FONCTIONNEMENT		
Dépenses		
C/002 Déficit de Fonctionnement reporté	45 670,35	
C/71355 - 042 Variation stocks terrains aménagés	60 000,00	
Recettes		
C/7015 Vente de terrains aménagés	105 670,35	
SECTION d'INVESTISSEMENT		
Dépenses		
C/001 Déficit d'Investissement reporté	60 000,00	
Recettes		
C/3355-040 Travaux (stocks)	60 000,00	

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

ADOpte, à l'unanimité des membres présents, la décision modificative n°1, au budget "Lotissement du Logis" 2021.

Cession cellule n°6 du Pôle de services (parcelle section AD n°27)

M. Le Maire et M. Arnaud METAYER, Adjoint chargé de « l'Economie, du Commerce et de l'Artisanat », rappellent au Conseil, que la cellule n°6 du Pôle de services rue des Maffois, est actuellement louée par la Commune à une société qui y a implanté un distributeur automatique de pizzas.

Le responsable de l'EURL SOFFAR souhaite acquérir cette cellule commerciale, d'une surface de 19 m², située sur la parcelle cadastrée AD n°27.

Aussi, celui-ci a rencontré M. METAYER et propose d'acheter cette cellule n°6 à la Commune, pour un montant de 24 000 € HT.

Une promesse d'achat a été établie dans ce sens, le 07 mai 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

-EMET un avis favorable à la démarche.

-DECIDE de céder à l'EURL SOFFAR, la cellule commerciale n°6 du Pôle de services, située rue des Maffois, sur la parcelle cadastrée section AD n°27.

- AUTORISE M. Le Maire ou l'un de ses Adjoints, à signer tout document se rapportant à ce dossier

CULTURE

Mme Corine CHAUDON, Adjointe à la Culture, présente au Conseil, le programme de « Enfin mobiles ! ».

Une soirée radio et cinéma en plein-air sera organisée le mercredi 25 août 2021, sur l'Espace vert de la rue des Peupliers, en partenariat avec les associations « Ciné cyclo », Bibliothèque Tournepage » et « Kaani films ».

A l'aide du vidéo-projecteur, il est présenté un flyer de la manifestation avec les différentes associations partenaires.

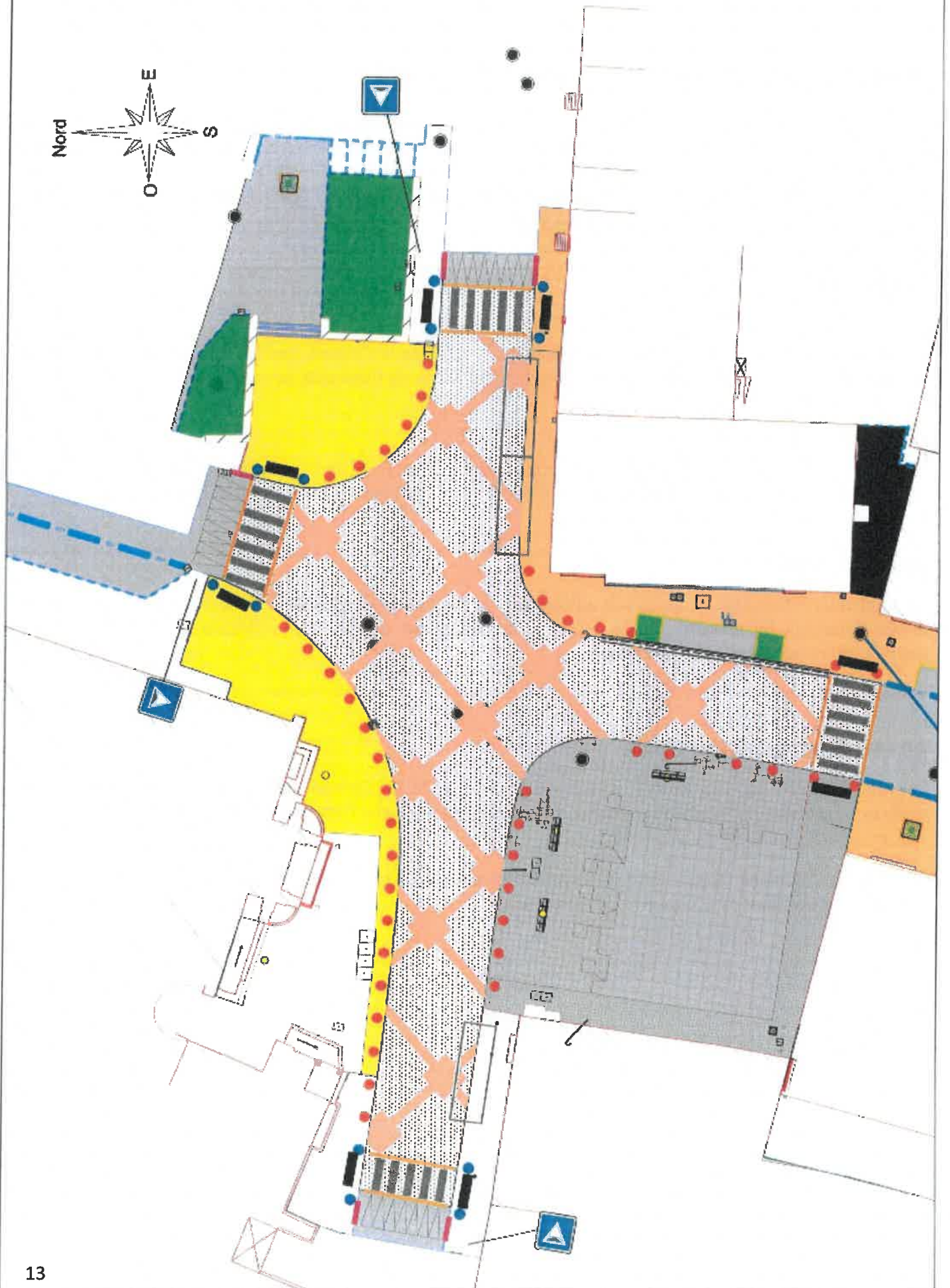
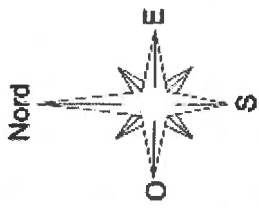
AMENAGEMENT DU CARREFOUR DU CENTRE-BOURG

Mme Joëlle POUDRE, Première Adjointe, informe le Conseil, qu'il est nécessaire d'améliorer la chaussée du carrefour du Centre-bourg et de masquer les différentes reprises faites depuis le grenailage.

A l'aide du vidéo-projecteur, Mme POUDRE expose au Conseil, 3 esquisses au choix, proposé par EUROVIA..

Après débat, le Conseil **DECIDE** de retenir l'esquisse n°3 (voir annexe n°1 ci-jointe)

ANNEXE N°1



Elections Départementales et Régionales du 20 et 27 juin 2021

M. Le Maire rappelle au Conseil, que les Elections Départementales et Régionales auront lieu les dimanches 20 et 27 juin 2021. Il s'agit d'un double scrutin : il y aura 2 bureaux électoraux dans la même salle du Bordage et il faudra recruter minimum 3 assesseurs par bureau.

M. Le Maire effectue un appel au volontariat, pour tenir les permanences des bureaux de vote. Les Elus se positionnent dans les différents créneaux horaires.

Pôle Enfance

M. Michel CHEVALIER, Adjoint aux « Bâtiments », informe le Conseil, que les travaux du Pôle Enfance sont actuellement à l'arrêt. Les entreprises ont des problèmes de livraisons de matériaux.

Cession de biens

M. Arnaud METAYER, Adjoint chargé de « l'Economie, du Commerce et de l'Artisanat », informe le Conseil, qu'il a été décidé de confier à une agence immobilière, la vente des 3 appartements neufs du Pôle de services.

Complexe sportif

M. Michel CHEVALIER, Adjoint aux « Bâtiments », informe le Conseil qu'il est nécessaire d'envisager le remplacement du chauffe-eau de 1 000 L du complexe sportif. Une réflexion est envisagée sur le remplacement par un chauffe-eau solaire.

Journée de ramassage des déchets

M. Michel CHEVALIER, Adjoint à la « Voirie », rappelle au Conseil, que la journée de ramassage des déchets, organisée en partenariat avec les communes du May sur Evre et de Saint léger sous Cholet, aura lieu le samedi matin 19 juin prochain.

M. Virginie SUPLOT, Conseillère Municipale, informe le Conseil, qu'un flyer est en préparation pour l'évènement où figurera le blason des 3 communes.

Voirie rue des Maffois

Mme Joëlle POUDRE, Première Adjointe, informe le Conseil, qu'il est nécessaire de revoir les 3 carrés d'espaces verts, situés aux extrémités des zones de stationnements longitudinaux, rue des Maffois, au niveau du Pôle de services.

Elle propose de recouvrir ceux-ci d'un revêtement perméable, du même ral que la résine qui est prévue sur l'enrobé grenailé du carrefour.

Le Conseil **EMET** un avis favorable à cette proposition.

Lotissement du Logis

Mme Joëlle POUDRE, Première-Adjointe, informe le Conseil que l'AdC a validé l'ouvrage de régulation (vortex) à installer sur le bassin de rétention du lotissement du Logis. L'ets BOUCHET va procéder à son installation.

Communication

Mme Virginie SUPLOT, Conseillère-Déléguée à la « Communication », informe le Conseil que les bulletins communaux dédiés aux associations seront disponibles en Mairie le 26 mai prochain, en après-midi. La distribution se fera de manière identique à celui du bulletin municipal.

Mare aux tritons

Mme Emmanuelle BUREAU, Conseillère Municipale, informe le Conseil, qu'en partenariat avec le CSI OCSYGENE, il est envisagé d'organiser un chantier de jeunes pour des travaux autour de la Mare aux tritons.

Un budget de 300 à 600 € serait nécessaire pour ce chantier.

Le Conseil **EMET** un avis favorable à la démarche.

Cartopartie

Mme Emmanuelle BUREAU, Conseillère Municipale, informe le Conseil, que l'association « Tous à vélo » est venue sur la Commune, le dimanche 2 mai dernier. Avec quelques Elus, il a été fait un inventaire des infrastructures existantes ou à créer, pour faciliter la circulation à vélo sur le territoire communal.

Fleurissement des pieds de murs

Mme Emmanuelle BUREAU, Conseillère Municipale et M. Didier BUCELET, Conseiller Municipal, informent le Conseil que la commission « Environnement et Développement durable » a engagé une réflexion sur un projet de fleurissement des pieds de mur, qui sera ensuite présenté en Conseil.

Service civique

M. Laurent LARGEAU, Conseiller Municipal informe le Conseil, que dans le cadre du dossier pour la mise en place d'un service civique auprès des bégrollais, pour remédier à la fracture numérique, des rencontres intéressantes ont eu lieu avec les services départementaux. M. LARGEAU organisera prochainement une réunion avec les membres de la commission pour la poursuite de l'élaboration de ce projet.

Transformateur

M. Laurent LARGEAU, Conseiller Municipal informe le Conseil, que la fresque sur le transformateur rue des Sports, est prévue d'être réalisée les 18,19 et 20 août 2021.

Garderie périscolaire « Les Loustics »

M. Anthony PINEAU, Conseiller Délégué aux « Finances », informe le Conseil qu'une rencontre a eu lieu récemment avec le bureau de l'association de garderie périscolaire « Les Loustics ». Il a été évoqué d'une part, les subventions de la Commune et d'autre part le renouvellement du bureau où il manque pour l'instant de volontaires bénévoles.

Restaurant scolaire

Mme Catherine PAPIN, Adjointe aux « Affaires scolaires » évoque au Conseil, les problèmes de livraison survenus au Restaurant scolaire ces dernières semaines et notamment ce lundi 10 mai.

Le prestataire actuel, « Océane de restauration », dont le contrat avec la Commune se termine en fin d'année scolaire, effectue ces livraisons de denrées trop tard en matinée.

Celui-ci va être contacté afin de soulever le problème.

D'autre part, Mme PAPIN informe le Conseil que :

623 repas ont été servis, durant le mois d'avril 2021 à la cantine scolaire, soit en moyenne par jour, 31 repas : 47 repas pour les petits et 78 repas pour les plus grands.

AFFAIRES SOCIALES

Demandeurs d'emploi

Mme Catherine PAPIN, Adjointe aux « Affaires sociales » communique la situation du nombre de personnes inscrites comme demandeurs d'emploi en 2021 :

Mois	Hommes	Femmes	Total
janvier 2021	35	52	87
Février 2021	35	51	86
Mars 2021	36	51	87
Avril 2021	90	36	54



Le Maire
Pierre-Marie CAILLEAU

PROCHAINE REUNION de CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 14 JUIN 2021 à 20h30 en salle du Gué Brien

